



Déplacements, hébergement et repas – directives et procédures

ALLER-RETOUR AUX ÉVÉNEMENTS

- À moins d'indication contraire, tous les déplacements liés aux événements de Natation Artistique Canada doivent être organisés soit avec le siège social ou par l'entremise de l'agence de voyages de Natation Artistique Canada, selon les directives, avant la date limite spécifique de l'événement. Natation Artistique Canada ne remboursera pas les frais de voyage réservés par votre propre agence de voyages ou par vous-même, à moins d'avoir été approuvés à l'avance.
- Air Canada est la compagnie aérienne de choix de Natation Artistique Canada et doit être utilisée sauf si un tarif inférieur est disponible avec une autre compagnie aérienne.
- Tous les billets seront réservés dans la classe tarifaire la plus basse, plus les frais de sélection des places, le cas échéant, et le coût d'un bagage enregistré. Les personnes qui désirent réserver dans une classe tarifaire supérieure devront payer la différence en fournissant une carte de crédit au moment de la réservation, sauf si le tarif aller-retour total du billet Flex ne dépasse pas 100 \$ de plus que le tarif Tango, le tarif Flex peut être réservé.
- Les personnes qui demandent des **changements aux billets après leur émission** devront payer les frais de changement, y compris tous les frais de service, en fournissant une carte de crédit au moment où le changement est effectué, à moins que Natation Artistique Canada ait autorisé le changement **avant** que le changement soit fait.
- Les dates et heures d'arrivée et de départ seront déterminées par Natation Artistique Canada et seront basées sur les jours et heures qu'une personne devra être sur place pour remplir son rôle ainsi que sur son budget.
- Lors de l'organisation du voyage avec l'agence de voyages de NAC, il incombe à la personne qui organise son voyage de vérifier l'itinéraire proposé par rapport au moment où elle est tenue d'être sur place. Tout problème doit être communiqué à Natation Artistique Canada avant de confirmer le billet.
- On s'attend à ce que les voyageurs réservent leur voyage seulement une fois que leurs plans de voyage sont définitifs. Si une personne ne peut être présente une fois le voyage réservé, elle doit communiquer immédiatement avec Natation Artistique Canada afin que son billet puisse être annulé et qu'un crédit soit émis pour être utilisé pour un autre voyage par cette personne.
- **Déplacement en train** – Pour les voyages de 500 km ou moins aller simple, les voyageurs sont encouragés à prendre le train. Les voyages en classe économique



seront réservés. Pour les voyages dont la durée totale du voyage est de 4 heures ou plus, deux indemnités journalières de repas peuvent être réclamées.

- **Déplacement en voiture** est sujet à l'approbation préalable de Natation Artistique Canada et peut être accordé s'il est plus économique et efficace sur le plan logistique que tout autre moyen de transport. Les personnes dont le voyage a été approuvé pour voyager en utilisant leur véhicule personnel seront remboursées au taux approuvé de NAC pour les dépenses liées au carburant, à l'assurance et à l'amortissement. Il incombe à la personne de s'assurer que le véhicule est suffisamment assuré. Natation Artistique Canada n'assume aucune responsabilité financière pour la couverture d'assurance des véhicules privés. Natation Artistique Canada n'est pas responsable du remboursement des franchises liées à la couverture d'assurance.

Taux de kilométrage

\$0.50 par km

- **Kilométrage, taxis, stationnement à l'aéroport ou à la gare** - Natation Artistique Canada remboursera les frais de kilométrage et de stationnement à l'aéroport ou de taxi entre le domicile d'une personne et l'aéroport ou la gare de train. Les personnes sont priées d'utiliser les moyens les plus économiques à leur disposition, par exemple un taxi pour se rendre à l'aéroport ou à la gare et en revenir, si cela est moins cher que le stationnement à l'aéroport.
- **Stationnement à l'hôtel et/ou sur le site** - Pour les personnes qui sont autorisées à utiliser un véhicule personnel, Natation Artistique Canada paiera un droit de stationnement quotidien à l'hôtel ou sur le site pour chaque jour où une personne doit être sur place pour remplir son rôle (des reçus sont requis). Veuillez noter que lorsque le transport est assuré sur place par le comité organisateur entre l'hôtel et la piscine, il est entendu que les officiels et les autres personnes utiliseront les navettes fournies, sauf disposition contraire. Les officiels qui acceptent d'aider en conduisant entre l'hôtel et le lieu de compétition pourront réclamer tout le kilométrage encouru.
- **Hôtels pendant les déplacements** - Les personnes peuvent être approuvées à l'avance pour une nuitée à l'hôtel (des reçus sont exigés) lorsqu'elles se rendent à leur domicile ou en reviennent, selon la distance en voiture, l'heure de vol ou le retard du vol. Si un vol est retardé ou annulé et que vous voyagez avec un groupe de personnes qui assistent également à l'événement, un hébergement partagé sera fourni. Veuillez communiquer avec Natation Artistique Canada pour approbation.

TRANSPORT SUR PLACE

- Natation Artistique Canada assurera le transport entre l'aéroport ou la gare et l'hôtel. Si une personne désire prendre un taxi au lieu d'un service de navette fourni par un comité organisateur, elle devra le faire à ses propres frais.



- Natation Artistique Canada assurera le transport (navette de l'événement) entre les hôtels officiels et les sites à moins que les deux ne soient à distance de marche.
- Les individus sont tenus d'utiliser le transport fourni à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec Natation Artistique Canada à l'avance. Les frais de taxi ou autres frais de transport (kilométrage, stationnement) **NE SERONT PAS** considérés comme des dépenses admissibles s'ils ne sont pas approuvés à l'avance.

HÉBERGEMENT

- Natation Artistique Canada paiera le coût de l'hébergement partagé pour ceux qui voyagent pour les besoins de l'association ou pour des événements. Dans la mesure du possible, Natation Artistique Canada permettra aux individus de choisir leur propre colocataire.
- Tous les frais d'hébergement pour des jours en dehors des dates auxquelles une personne doit être sur place sont à la seule responsabilité de la personne et doivent être payés directement à l'hôtel au moment de l'enregistrement.
- Lorsqu'un hébergement partagé est offert, les personnes peuvent demander une chambre individuelle. Si une chambre individuelle est disponible, la personne sera facturée pour la moitié du coût de la chambre, à moins que cela ne crée une situation où un autre officiel se retrouve dans une chambre individuelle, auquel cas la personne sera facturée pour le coût de la chambre.

REPAS ET ALLOCATIONS QUOTIDIENNES

- Les personnes recevront des per diem ou des repas ou une combinaison des deux en fonction d'un repas pendant le déplacement jusqu'au lieu de l'événement et d'un repas pendant le voyage de retour.
- Lorsqu'un repas est fourni, les personnes qui choisissent de ne pas manger le repas ne seront pas remboursées du taux du per diem pour ce repas.

Allocation quotidienne	Déjeuner	Dîner	Souper
Montant	\$15	\$15	\$25

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES APRÈS L'ÉVÉNEMENT

Les personnes qui ont des dépenses approuvées doivent soumettre un formulaire de réclamation de dépenses, incluant tous les reçus, par courriel au bureau national de Natation Artistique Canada, au plus tard 30 jours après la fin de l'événement ou autre activité de l'association.

novembre 2019